



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2023-018

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2023

# Sommaire

## **43\_DDETSPP\_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de Haute-Loire / Direction**

43-2023-01-24-00004 - Récépissé modificatif déclaration organisme services à la personne (SAP) - PARCS ESPACES VERTS 43 (2 pages)

Page 3

## **43\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Loire / Service de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des risques naturels**

43-2023-01-26-00001 - Décision CDAC du 25 janvier 2023 **???** Cash piscines LE-PUY-EN-VELAY (1 page)

Page 6

43\_DDETSPP\_Direction Départementale de  
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la  
Protection des Populations de Haute-Loire

43-2023-01-24-00004

Récépissé modificatif déclaration organisme  
services à la personne (SAP) - PARCS ESPACES  
VERTS 43



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

### Récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP820040053

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

**Le Préfet de la Haute-Loire**

#### Constate :

Qu'une modification de la déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la DDETSPP de la Haute-Loire 03 Chemin du Fieu 43000 LE PUY EN VELAY, le 11 janvier 2022 par M. BERTRAND Jean-Baptiste en qualité de dirigeant, pour l'organisme PARCS ESPACES VERTS 43 dont l'établissement a changé d'adresse : 494 Route DE GRAND 43590 BEAUZAC et enregistrée sous le N° SAP SAP820040053 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage (mode Mandataire, Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode Mandataire, Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt du dossier complet de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur de la DDETSPP de la Haute-Loire 3 Chemin du Fieu 43000 LE PUY EN VELAY ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Clermont Ferrand 6 Cours Sablon 63000 CLERMONT FERRAND.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Le Puy en Velay,  
le 24 janvier 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
P/La Directrice de la DDETSPP Haute Loire,  
La directrice Adjointe,

  
Carole SOUVIGNET

43\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Loire

43-2023-01-26-00001

Décision CDAC du 25 janvier 2023  
Cash piscines LE-PUY-EN-VELAY

**DECISION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT  
COMMERCIAL**

« Réunie le 25 janvier 2023, la commission départementale d'aménagement commercial de Haute-Loire a décidé d'autoriser l'extension d'un ensemble commercial par création d'un point de vente « Cash piscines », sollicitée par la SCI EXO DECO IMMO, sur la commune du PUY-EN-VELAY ».

Le Préfet

signé : Eric ETIENNE